

Compte rendu de la réunion publique Fibre du lundi 27 juillet 2020

Lot-et-Garonne Numérique, syndicat représenté par son Président M. Camani et son Directeur M. Souche a organisé cette réunion publique pour informer les habitants de Moirax et d'Aubiach route de Ségougnac, chemin de Ponche et chemin de Lauilleron de la disponibilité de la fibre optique début août.

Ce réseau de fibre enterré et aérien est exploité et commercialisé à partir de la semaine 32 auprès des fournisseurs d'accès internet par Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (NATHD). NATHD est la mutualisation de 7 départements.

Pour savoir si vous êtes éligibles à la fibre :

- Aller sur NATHD.fr
- Rentrer votre adresse ou zoomer sur la carte pour vous trouver
- Regarder la couleur de la pastille sur votre maison
 - o Verte : vous avez accès à la fibre
 - o Rouge : la fibre est installée mais pas encore commercialisable
 - o Pas de pastille, la fibre n'est pas encore déployée à ce jour
- Si votre pastille est verte, cliquer dessus : une fenêtre s'ouvre avec tous les opérateurs proposant des offres. Un clic sur leur nom permet de rentrer directement sur leur site et de voir leurs offres.
- Quand vous avez souscrit un abonnement auprès d'un opérateur parmi : Orange, Free, Bouygues, SFR, Ozone, Knet, Videofutur, Coriolis, Nordnet, un technicien vient chez vous dans les 4 semaines maximum. Durée de son intervention : 2 à 4 h
- Repérer où sont les prises téléphoniques classiques déjà en place chez vous si vous en avez
- Réfléchir où vous souhaitez installer votre nouvelle prise optique (obligatoirement près d'une prise électrique). Son emplacement est important puisqu'elle ne pourra plus être déplacée et que la box de votre opérateur sera branchée sur cette nouvelle prise. Vous pouvez privilégier l'emplacement de votre box actuelle ou de votre téléviseur.

Les frais de raccordement du réseau à votre limite de propriété sont pris en charge par LGNum. Les frais occasionnés en domaine privé (tranchée et pose d'un fourreau ou passage de la fibre dans les combles) sont à la charge du particulier. Bien souvent, dans le cas de réseau enterré en domaine privé, la fibre est passée dans le même fourreau que le cuivre télécom. Ce dernier ne peut pour l'instant pas être enlevé.

Des frais de mise en service peuvent être demandés par l'opérateur, de l'ordre de 70 à 100 €...bien faire jouer la concurrence.

Un seul numéro pour toute information : 0 806 806 006

Des flyers sont disponibles en mairie.